

L'an deux mille quinze, le douze octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, après convocation légale du 6 octobre 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Eveline BONDET, Bernadette ELGER, Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL.

Excusés : Monsieur Jacques TARDY qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET.

Absente : Mesdames Martine CONVERT et Marcelle GAILLARD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette ELGER

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

SIVOM du BAS-BUGEY : PRESENTATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES SUR LA COMMUNE

Monsieur Roland DESCHAMPS, Président du SIVOM du BAS-BUGEY, Monsieur Michel RIERA, Vice Président et Monsieur Cyril BONFILS présentent le projet de collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire (PAV)

Objectifs et avantages d'une collecte d'ordures ménagères en PAV

- Suppression local poubelles et poubelles individuelles
- Plus tributaire des jours de collecte, des heures de passage, des jours fériés reportés, des intempéries
- Réduction des nuisances sonores et visuelles (plus de sacs éventrés)
- Meilleure intégration paysagère
- Facilité d'accès et de tri

Pour l'environnement

- Réduire les fréquences de collecte
- Moins de carburants et kilomètres parcourus
- Hygiène et sécurité
- Meilleures conditions de travail
- Plus de points noirs de collecte et d'accidents de ripeur
- Plus de collecte sur routes enneigées et verglacées

Gains pour le SIVOM

- Plus de réclamation, de bacs cassés, d'oublis de collecte
- Optimisation du coût de collecte

Inconvénients

- Personnes âgées
- Déplacement
- Odeurs limitées juin à septembre
- Entretien des conteneurs

Outils d'aide à la décision

- Une fiche d'étude détaillée de la commune de Champagne-en-Valromey a été établie. Il s'agit d'une fiche spécifique qui est d'une part un outil d'aide à la décision pour l'implantation des Points d'Apport Volontaire (PAV) et d'autre part un document qui servira de liaison entre la commune et le SIVOM lors des différentes étapes de réalisation de ce projet.
- Un cahier des charges d'implantation des conteneurs semi-enterrés comportant notamment les caractéristiques des plates-formes, le prix (coût pris en charge par le SIVOM) et la nature des coûts à charge des communes.

Collecte des ordures ménagères – Prévisions pour la commune

- Nombre de PAV Ordures ménagères à prévoir : 5
- Nombre de conteneurs ordures ménagères à prévoir : 8

A l'aide des documents remis, le conseil municipal réfléchira et étudiera avec précision les différents emplacements qui pourraient être retenus pour l'implantation des PAV.

SECRETARIAT DE MAIRIE : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DE MOBILIER

Mobilier

4 entreprises ont été consultées pour l'aménagement des futurs locaux la mairie :

- Mobilier Bois REBOURSIN
- ALTERBURO

- ADP GROUP
- HYPERBURO

L'offre d'ADP GROUP a été retenue pour un coût HT de 18 312.86 € HT

Secrétariat

Coin accueil

Banque Accueil

Armoires

Salle du conseil municipal

Tables sur roulettes basculantes (facilité de rangement) – Position V pour une meilleure visibilité lors de projections vidéos

Salle d'archives

Rayonnage sur les 4 cotés + une rangée au centre

Matériel informatique

Renouvellement du poste informatique avec la version Windows 7 pro + Office 2016 (word, excel, Onenote, Powerpoint, Outlook

Création d'un pont WIFI 150m avec l'Agence Postale Communale pour la mise en réseau des postes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur Claude JUILLET et Madame Laurence ROUX rendent compte au conseil municipal que l'augmentation du nombre d'élèves et l'ouverture d'une septième classe depuis la rentrée scolaire 2015.2016 ont engendré des heures de ménage supplémentaires dans les écoles réorganisant les emplois du temps de chacun. De ce fait, il manque des heures de ménage pour assurer l'entretien des locaux scolaires et l'entretien des locaux de la mairie.

Afin d'assurer comme il se doit l'entretien de ces locaux, est suggérée la création d'un poste d'agent d'entretien pour 6h30 hebdomadaires à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des Adjoints Techniques à compter du 1^{er} novembre 2015.

Une demande de candidature avait été déposée par Madame Frédérique CHOISNET en août 2015.

Considérant que Madame CHOISNET a déjà effectué le remplacement d'un agent de la collectivité en cours d'année, le conseil municipal décide de la recruter sous contrat d'engagement de droit public d'une durée d'un an établi pour un accroissement temporaire d'activité.

ADHESION MISSION LOCALE JEUNES BUGÉY-PLAINE DE L'AIN

La Mission Locale Jeunes est une association au service des jeunes de 16 à 25 ans. Cette structure a pour vocation d'accompagner individuellement les jeunes ayant terminé leur scolarité dans leur parcours de vie sociale et professionnelle. Des solutions concrètes sont proposées pour l'accès à l'emploi, au logement, à la mobilité, à la santé.....

Une rencontre avec Madame Agnès ROLLET, Présidente, a eu lieu avec les élus lors d'un conseil communautaire le 24 septembre dernier au cours duquel elle a expliqué l'importance de leur étroite collaboration auprès des jeunes de chaque collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes et devant l'évolution constante du nombre pris en charge, la Mission Locale Jeunes sollicite une participation des collectivités à hauteur de 1.00 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas apporter de contribution financière car il considère que ce genre de mission est surtout utile dans les villes avec un plus grand nombre d'adolescents concernés.

QUESTIONS DIVERSES

SEMCODA – Aménagement d'un bar-restaurant

Lecture est donnée des différents courriers échangés avec la SEMCODA qui propose un loyer mensuel de 1 200.00 € HT, commerce libre achevé en immobilier.

Le conseil municipal s'interroge : ce commerce sera-t-il livré « brut de murs » ? Nécessité de réaliser des travaux de carrelages, plomberie, électricité à la charge du preneur ?

Un courrier sollicitant de plus amples explications sera adressé à la SEMCODA quant à l'aménagement de ce local.

Agence Postale Communale

Le maire expose au conseil municipal qu'il a lieu de signer un contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière à gaz de l'Agence Postale Communale et donne lecture d'une proposition de contrat établie par l'Atelier du Chauffage – Monsieur Marc KERAVERN – 4, chemin du Sablon à PEYRIEU – 01300.

Coût annuel de maintenance : 175.70 € TTC – Le conseil donne son accord.

Chaufferie – Vestiaires du Stade

Le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance de la chaudière à fioul des vestiaires du stade et donne lecture d'une proposition de contrat établie par l'Atelier du Chauffage – Monsieur Marc KERAVERN – 4, chemin du Sablon à PEYRIEU – 01300.

Coût annuel de maintenance : 212.08 € TTC – Le conseil donne son accord.

Reprise d'une concession de cimetière

Lecture est donnée d'un courrier de madame BALLAND acceptant de rétrocéder à la commune sa concession de cimetière moyennant un remboursement de 86.39 € correspondant au prorata des années restant à courir.

Location d'un appartement

Le Maire fait part au conseil municipal que le logement Type 3 situé au dessus de l'Agence Postale sera libéré le 15 novembre 2015 par Monsieur Jean-Christophe DOURDY, actuellement locataire. Une demande a été déposée par Monsieur Jacques LEROY, domicilié chez Monsieur Jean-Paul CHAUVIN, Impasse de Valière au hameau de Charron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de louer à Monsieur Jacques LEROY l'appartement précité pour un loyer mensuel de 410.00 euros à compter du 15 novembre 2015.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS RELATIFS AU 98^{ème} CONGRES DES MAIRES DE France

Le Maire fait part de son intention de participer au 98^{ème} Congrès des Maires de France qui se déroulera les 17, 18 et 19 novembre prochain. Le Conseil donne mission à Monsieur Claude Juillet de se rendre au 98^{ème} Congrès des Maires de France et précise que ce dernier sera remboursé sur la base des frais réels engagés.

Temps d'Activité Périscolaires

Monsieur Frédéric SCALI – atelier photos-vidéos a accepté le réajustement de son tarif horaire, à savoir : 50.00 € TTC au lieu de 50.00 € HT. Le conseil municipal l'en remercie.

BugyRadio

Le conseil attend une proposition de convention de Monsieur Olivier VIZZARI pour la mise à disposition d'un bureau à l'Agence Postale.

MG FORM

MG FORM – Formation du Médecin Généraliste - actuellement locataire du rez-de-chaussée de l'ancienne cantine sollicite la location intégrale du bâtiment dès l'aménagement de la mairie dans ses nouveaux locaux.

Le conseil donne son accord moyennant un loyer mensuel de 500.00 euros hors charges.

Accessibilité de l'Eglise de Champagne et de la Bridage de Gendarmerie

Devant la complexité des dossiers à constituer, le conseil décide de solliciter l'aide d'un architecte. Messieurs Alain BERGER et Romuald GODET seront sollicités pour une proposition d'honoraires.

Alimentation en eau du bac de Vieu

A plusieurs reprises, la commune de Vieu a signalé à la commune de Champagne-en-Valromey un problème d'alimentation en eau du bac de Vieu depuis la mise en travaux de la mairie.

Des recherches ont été effectuées par l'Entreprise GRITTI courant septembre en présence de la société SODEVAL et de l'employé communal de Vieu, recherches qui se sont avérées vaines.

De son côté, la commune de Vieu a également effectué des recherches sur son territoire et a trouvé la cause du problème : engorgement d'un regard.

Alarme et vidéosurveillance de l'Agence Postale

Le maire attire l'attention du conseil sur la recrudescence des actes malveillants et précise que pour sécuriser les locaux et le personnel, des devis ont été sollicités auprès de deux entreprises.

Le conseil valide ce projet, les devis sont à l'étude.

Site Internet

Le conseil municipal envisage d'acheter un ordinateur portable pour gérer le site de la commune et les mises à jour.

Panneau d'affichage

La commune utilise une ligne téléphonique chez ORANGE pour la mise à jour des informations sur le panneau lumineux.

Coût mensuel d'abonnement : 13.20 € TTC or depuis fin juillet, des consommations hors forfaits lui sont facturées et une réclamation a été déposée auprès de l'opérateur.

ORANGE précise que le fonctionnement du panneau nécessite l'option APN public et reconnaît que depuis quelques semaines, ils sont la cible de nombreuses tentatives d'intrusion de sites extérieures et se propose de dédommager les clients qui en ont fait la demande ; Pour l'avenir, les outils spécifiques d'ORANGE comme le système d'alerte ou le filtrage IP doivent permettre de contrecarrer ces problèmes de surconsommation.

Achat de terrain

Le Département de l'Ain est propriétaire d'une parcelle de terrain constructible de 7 877 m² sur laquelle est implantée l'Agence Routière de Champagne.

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain attenant, non constructible de 23 223 m² sur laquelle se trouve une zone de stockage de matériaux d'environ 5 000 m².

Une demande d'implantation a été déposée par une entreprise artisanale et pour ce faire, il serait nécessaire que la commune achète au Département environ une partie de terrain d'environ 800 m². En contrepartie, elle céderait à l'Agence Routière une partie de son terrain comme zone de stockage.

Un courrier sera adressé au Président du Conseil Départemental.

Recherche de local

L'ADMR est à la recherche d'un local. La commune étant éventuellement à la recherche de nouveaux locaux, le maire et certains conseillers municipaux ont visité l'ancienne boucherie Charvet. Le prix de vente est demandé et contact sera pris avec un architecte.

Livret A

Le maire rappelle au conseil que la commune offrait à tout nouveau né l'ouverture d'un Livret A à la Poste d'une valeur de 20.00 €

L'Agence Postale Communale n'étant plus habilitée, contact sera pris avec l'Agence du Crédit Agricole.

Commission des travaux

Rencontre le 31 octobre à 9h en mairie

Commission Communication

Rencontre le 03 ou le 10 novembre à 16h en mairie

Vente Cts GUILLET/BOUVARD/COMMUNE de CHAMPAGNE-en-VALROMEY – Création de servitudes de passage à pied, à véhicule.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal une délibération du 17 octobre 2011 dans laquelle Monsieur Jean GUILLET et les Consorts BONVARD proposaient à la commune de Champagne-en-Valromey de lui céder, pour l'euro symbolique, une partie des parcelles leur appartenant et servant de passage entre l'impasse du Pont Troccard et le parking « *Raymond JUILLET* ».

Une modification du parcellaire cadastral avait été établie par Monsieur Daniel Goyard, géomètre.

La surface totale remise à la commune était de 201 m².

Monsieur Jean GUILLET et les Consorts BOUVARD souhaitent que soit créée pour chacun une servitude de passage à pied et à véhicule sur les parcelles acquises au profit des biens restant leurs propriétés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer une servitude de passage à pied et à véhicule sur les parcelles acquises au profit des biens restant la propriété de Monsieur Jean GUILLET ;
- décide de créer une servitude de passage à pied et à véhicule sur les parcelles acquises au profit des biens restant la propriété des Consorts BOUVARD ;

La séance est levée à 23h45.